

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3996

présenté par

Mme Crouzet, Mme Josso, Mme Lasserre, Mme Luquet, M. Turquois, Mme Tuffnell, M. Millienne, M. Balanant, rapporteur thématique Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, M. Pahun, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, M. Corceiro, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Mette, Mme Fontenel-Personne, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Lagleize, M. Laqhila, M. Loiseau, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Mignola, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier, M. Waserman, Mme Brocard, M. Bru, M. Cubertafon, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Joncour, M. Lainé, M. Latombe, M. Michel-Kleisbauer et Mme Thillaye

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 2, après le mot :

« environnementales »,

insérer les mots :

« et de santé environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’article premier du présent projet de loi vise à améliorer l’information du consommateur de l’empreinte environnementale des produits et services en rendant obligatoire l’affichage environnemental.

À court terme, ce que nous mangeons, ce que nous respirons, ce que nous buvons influe sur l’expression de nos gènes et peut conduire, sur le plus long terme, à des modifications de notre métabolisme pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de certains organes.

Cette mesure devrait permettre à terme d’assurer une meilleure information des consommateurs notamment sur l’impact carbone des produits et services sur l’ensemble de leur cycle de vie et d’orienter leur acte d’achat vers les produits et services les plus vertueux sur un plan environnemental.

Afin de rendre plus complet cet affichage environnemental, le présent amendement étend aux critères de santé environnementale les obligations d'affichage instituées par le présent article.

Le présent amendement a été travaillé avec la Fédération française des diabétiques.